

390 kg de déchets par personne et par an, c'est beaucoup... Collectivités, comment agir pour les réduire ?

Vous avez en charge la gestion des déchets ménagers et ceux de certaines activités économiques.

Votre rôle est donc essentiel pour en réduire la production. C'est **en sensibilisant** vos concitoyens et **en étant exemplaires** en appliquant vous-mêmes les principes de prévention, que vous pourrez atteindre l'objectif fixé par le Grenelle Environnement : diminuer la production d'ordures ménagères et assimilées de **7 %** par habitant d'ici 5 ans.

La preuve par l'exemple...

1 Sensibiliser à la prévention

Les actions de sensibilisation d'une collectivité ont pour objectif d'inciter l'ensemble des citoyens à adopter des gestes concrets pour que chacun réduise sa production de déchets.

EXEMPLE À SUIVRE
Dans le cadre de son programme local de prévention et à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets de 2011, le **SMICTOM Vals Aunis** a organisé le temps d'une journée, en partenariat avec les associations solidaires du Pays d'Aunis, une « **zone de gratuité** » : les habitants étaient invités à y déposer les objets en bon état dont ils ne se servaient plus, à prendre ceux dont ils avaient besoin et ce, même s'ils n'avaient rien à déposer. Un succès inattendu puisque près de **2500 personnes** ont participé à l'événement. Cette journée fut également l'occasion de promouvoir pour le dépôt et l'achat d'objets les **boutiques solidaires** qui ont d'ailleurs vu leur fréquentation augmenter par la suite.

De multiples bénéfices...

La **réduction des déchets** contribue à la préservation des ressources et à la diminution des gaz à effet de serre. Elle présente aussi un véritable intérêt économique : en baissant sensiblement les coûts de collecte et de traitement des déchets et en étant source d'activités et de création d'emplois. De plus, certaines actions comme le compostage domestique sont autant d'occasions de renforcer le lien social autour d'un projet citoyen.

L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, vous accompagne dans vos démarches de réduction de la production des déchets en vous apportant, le cas échéant, une aide méthodologique et financière.

Rendez-vous sur reduisonsnosdechets.fr > espace collectivités



DDB

2 Être exemplaire dans ses propres services

Pour faire adhérer les citoyens à la réduction de la production des déchets, il est essentiel que la collectivité applique elle-même les principes de prévention des déchets et mette en place des actions et des mesures concrètes.

EXEMPLE À SUIVRE
La Communauté de Communes Plaine de Courance, avec le soutien du SMITED des Deux-Sèvres, a inscrit les **5 centres de loisirs sans hébergement** dont elle a la charge dans une démarche d'éco-exemplarité. La mise en place de plusieurs actions de prévention, conjuguée à la formation des directeurs et animateurs, a permis de sensibiliser les enfants accueillis dans les centres et d'obtenir des résultats quantitatifs concrets : en optant pour des gobelets réutilisables, ce sont près de **11000 gobelets en plastique jetables** en 1 mois qui n'ont pas été achetés et, dans 2 des 5 centres, **85 % des restes de repas**, soit en moyenne **13 kg par semaine**, ont été compostés ou donnés à des poules.

RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

reduisonsnosdechets.fr

